



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 09 janvier 2018



Division « action de l'Etat en mer »

ARRETE N° 2018/003

portant modification à l'arrêté n° 2015/005 du 12 mars 2015 modifié portant délégation de signature à Monsieur Ronan Le Saout, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Gironde (33).

Le préfet maritime de l'Atlantique,

VU l'arrêté n° 2015/005 du 12 mars 2015 modifié portant délégation de signature à Monsieur Ronan Le Saout, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Gironde (33) ;

CONSIDERANT la nomination de Madame Delphine Cathala en qualité de cheffe du service maritime et littoral, en remplacement de Monsieur David Mordant, à compter du 1^{er} janvier 2018,

SUR PROPOSITION de l'adjoint du préfet maritime de l'Atlantique chargé de l'action de l'Etat en mer,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

« En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Gironde, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur David Mordant, administrateur en chef de 2^{ème} classe des affaires maritimes, chef du service maritime et littoral ;
- Monsieur Florian Perron, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef de l'unité gestion de l'espace maritime et littoral ;
- Monsieur Julian Virlogeux, administrateur de 2^{ème} classe des affaires maritimes, chef de l'unité encadrement et contrôle des usages ;

pour l'application des dispositions de l'article 1^{er}. »

Lire :

« En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Gironde, délégation de signature est donnée à :

- Madame Delphine Cathala, ingénieure principale des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service maritime et littoral ;
 - Monsieur Florian Perron, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef de l'unité gestion de l'espace maritime et littoral ;
 - Monsieur Julian Virlogeux, administrateur de 2ème classe des affaires maritimes, chef de l'unité encadrement et contrôle des usages ;
- pour l'application des dispositions de l'article 1er. »

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Le vice-amiral d'escadre Emmanuel de Oliveira
préfet maritime de l'Atlantique,
Signé : De Oliveira